



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173978

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2027

ÉDITÉ LE

05/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/09/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 832 065 999 00043

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 201880300139

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145967854

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145967854

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ARTISANS DE FRANCE

134 AVENUE HENRI GINOUX
92120 MONTROUGE

Téléphone : 01 40 91 65 74

Portable : 07 70 39 88 69

Site Internet : <http://www.artisansdefrance.pro/>

E-mail : mohamed.mellal@artisansdefrance.pro

Responsabilité légale :
MELLAL MOHAMED PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	11/02/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/06/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/02/2025
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	18/01/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	02/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.